

Les salaires des « cracks » du CAC explosent

Selon l'étude d'un cabinet, les rémunérations des patrons des grands groupes ont augmenté de 34 % en 2010, représentant en moyenne 244 fois le Smic.

Après le « trou d'air » des années de crise, 2008 et 2009, qui avaient vu les chiffres d'affaires piquer du nez, la rémunération des grands patrons du CAC 40, l'indice phare de la Bourse de Paris qui rassemble les grandes sociétés françaises, reprend son vol. Selon une étude réalisée par le cabinet Proxinvest et rendue publique hier par *les Échos*, le cumul de l'ensemble de leurs rémunérations s'est élevé sur l'année 2010 en moyenne à 4,1 millions d'euros (244 fois le Smic), contre 3 millions l'année précédente. Il a ainsi augmenté en un an de 34 %.

En quoi consiste cette rémunération patronale ? La partie « salaire », regroupant la rémunération fixe et la partie variable, est en forte hausse en 2009 et 2010 par rapport aux années d'avant-crise. Elle représente 55,6 % de la rémunération totale en 2010, 64,5 % en 2009, contre 45,8 % en 2007, avant le déclenchement de la crise.

Dans cet ensemble salarial, la partie variable est la plus importante, elle constitue le tiers de la rémunération moyenne des PDG et elle n'a cessé d'augmenter au fil des ans.

Mais ces grands patrons sont aussi payés en actions. La part de cette forme de rémunération n'arrête pas d'augmenter : 3,7 % de la rémunération totale en 2006, 8,1 % en 2009 et

13,9 % en 2010. Elle reste tout de même limitée.

Sont en recul les rétributions en stock-options. Il s'agit d'opérations d'achat ouvrant la possibilité à leurs bénéficiaires d'acheter des actions de leur groupe à une date et à un prix fixé à l'avance. Cela a pour objectif d'inciter les grands patrons à mettre en œuvre une gestion favorisant la montée du cours de l'action de leur entreprise. La faible lisibilité de l'avenir des marchés boursiers explique certainement ce reflux.

RÉMUNÉRATIONS MIROBOLANTES

Quels enseignements tirer de cette étude ? La part prépondérante prise par la rémunération « salariale » variable (33 % du total) révèle très certainement la volonté des conseils d'administration et des gros actionnaires des groupes de pousser une forme de rémunération qui, en dépit du contexte, incite les PDG à gérer leur groupe en es-sayant d'en tirer la rentabilité financière la plus élevée. Le plus souvent contre l'emploi et les salaires de leurs employés.

Ces rémunérations mirobolantes choquent les Français, qui, dans leur grande masse, ne sont pas logés à la même enseigne. Une étude de l'Insee parue en 2010 montrait qu'en 2007, les 1 % des salariés les mieux rémunérés du privé (des dirigeants d'entreprise pour la plupart) avaient vu leur salaire

augmenter de 5,8 % par an entre 2002 et 2007 en moyenne contre seulement une hausse de 2,3 % pour l'ensemble des salariés à temps complet. À droite, on fait mine de s'indigner. On connaît les jeux de manche de Sarkozy en la matière. Raffarin, hier, sur France Inter, s'est déclaré « révolté ». À la mi-juillet 2011, Fillon avait indiqué que le gouvernement étudiait une méthode permettant de taxer les entreprises qui donnent à leurs dirigeants « des revenus extravagants ». Rien n'est venu.

À l'opposé, le Front de gauche fait des propositions précises. Il reprend la revendication de la Confédération européenne des syndicats, qui demande que l'écart entre le plus bas et le plus haut salaire ne puisse pas dépasser 1 à 20. Un revenu maximal sera établi par la fiscalité.

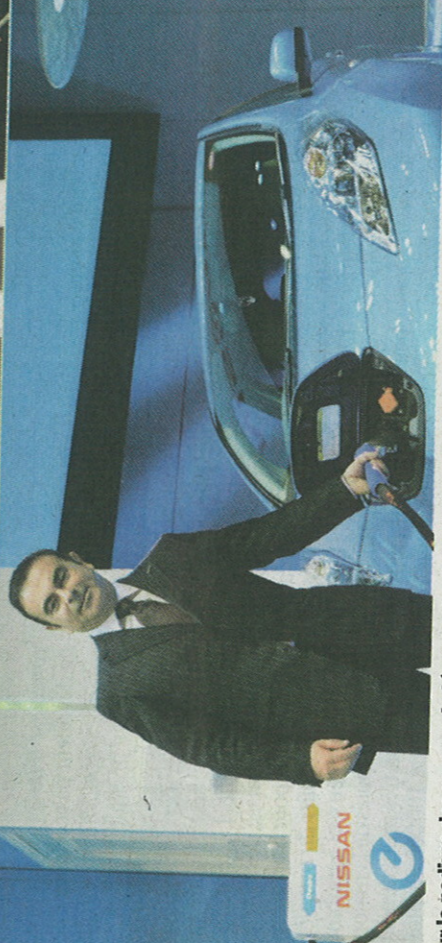
RAYMOND PUJOL



Charles Platiau/Reuters



Michèle Euler/AP



Yoshikazu Tsuno/AFP

Sur le podium des revenus indécents : les « amis du président » Jean-Paul Agon (PDG de L'Oréal), Bernard Arnault (patron de LVMH) et Carlos Ghosn (PDG de Renault et de Nissan).

Quand les Bettencourt lisent l'Huma...

Suite à nos révélations sur les millions d'euros qui leur ont été versés par la holding familiale en 2011, le clan de la fille de la milliardaire modifie les statuts. À présent, c'est ni vu ni connu.

Deux mois plus tard, la fille et la mère se sont réconciliées; aussi, le 25 février 2011, les statuts de Téthys sont modifiés. Madame Liliane Schueller-Bettencourt est désignée en qualité de premier président statutaire. La charge est fastidieuse, à défaut d'être lourde, puisqu'elle consiste à regarder les mouches voler. Aussi, pour dédommager l'ancêtre des désagréments qu'on lui a causés, il est stipulé dans les nouveaux statuts qu'« en contrepartie de l'exercice de ses fonctions », madame la première présidente statutaire « percevra une rémunération d'un million d'euros » par an.

Nous rappelons le déroulement du « coup d'État » de décembre 2010. Le 21 de ce mois-là, le gendre devient directeur général de la holding.

Le 31 janvier 2012, l'assemblée générale de Téthys, composée uniquement de Pierre Bettencourt-Myers, à savoir Jean-Pierre, Françoise et leurs deux enfants, se réunit. Entre-temps, Liliane Bettencourt a été placée sous tutelle par la justice. Elle est out. L'assemblée constate donc qu'elle ne peut plus être première présidente statutaire de la holding. Elle la remplace par sa fille.

L'assemblée décide en outre de changer un point des statuts. Alors que précédemment, comme nous l'avions relevé, la rémunération d'un million d'euros de la première présidente statutaire était clairement précisée, il est maintenant seulement indiqué dans l'article 15.3 que la nouvelle première présidente statutaire, Françoise donc, « percevra une rémunération déterminée par le conseil de surveillance ». Des fois que l'Huma sortirait l'info. Pour vivre heureux, touchons cachés.

RAYMOND PUJOL